

DÉCISION DU MAIRE N° 2023/03/45

Objet : 45 - Signature d'une convention avec Monsieur SIRET, pour l'entreprise SAS Vaudry Distribution, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Monsieur SIRET de disposer de la salle « La Halle Michel Drucker », en sa qualité de représentant de l'entreprise SAS Vaudry Distribution de Vire,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention avec M. SIRET, directeur de l'entreprise SAS Vaudry Distribution, 9 rue Notre Dame 14500 Vire, pour la mise à disposition de la salle « La Halle Michel Drucker », le mardi 02 mai 2023 de 13h00 à 17h30 pour l'organisation d'une rencontre entre des lycéens et une comédienne autour des écrivains du Bac, pour un montant total de location de 460 € T.T.C. (tarif « entreprises privées » pour l'année 2023).

Fait à Vire Normandie, le 9 mars 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230315-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2023

Affichage : 15/03/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Marc ANDREU SABATER

Décision du Maire n°2023/03/45 du 9 mars 2023

